

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 février 2019

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1629)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 748

présenté par

M. Vercamer, Mme Auconie, M. Becht, M. Bournazel, M. Brindeau, M. Demilly,
Mme Frédérique Dumas, M. Lagarde, M. Ledoux, Mme Magnier, M. Naegelen, Mme Sage,
Mme Sanquer et M. Warsmann

ARTICLE 12

Compléter l'alinéa 3, par les mots :

« , sur proposition du conseil de l'école ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à maintenir l'équilibre antérieur qui prévalait à la nomination des directeurs des ESPÉ. Il propose que le directeur de l'institut soit nommé par les ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, sur proposition du Conseil de l'école.

Est rétablie l'obligation de s'en tenir aux propositions du Conseil de l'école, qui n'apparaît plus dans le processus de nomination des directeurs d'instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation.